

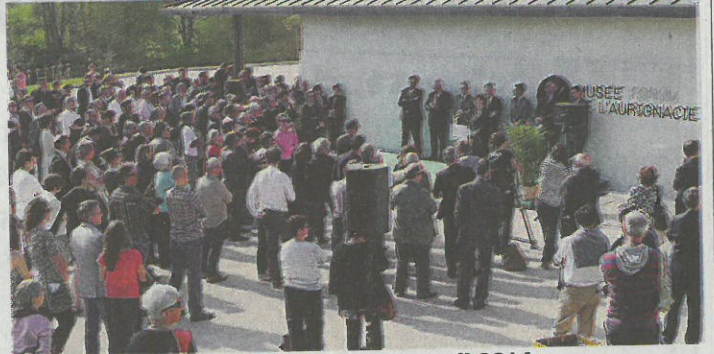
# Une décision « pour l'avenir du Comminges »

**MUSÉE D'AURIGNAC** Le président du Conseil départemental a annoncé jeudi devant les élus des cinq communautés de communes appelées à fusionner autour de St-Gaudens que les dettes et le fonctionnement du musée-forum de l'Aurignacien seraient dès cette année à 80 % à la charge du Département.

C'est lors d'une réunion entre élus pour échanger sur le projet de fusion à cinq communautés de communes (Saint-Gaudinois, Nébouzan-Rivière-Verdun, Boulonnais, Portes du Comminges, Terres d'Aurignac) que le président du Conseil départemental Georges Méric a fait cette annonce : « Le musée d'Aurignac, c'est tout un patrimoine de l'Humanité. Ce n'est pas à une communauté de communes de le porter seul, c'est un non-sens. C'est un potentiel d'avenir mais aujourd'hui, c'est une dette d'importance, avec un déficit de fonctionnement de 100 000 € par an. Le Conseil départemental peut venir à votre aide dans le cadre de notre politique culturelle. Nous allons créer un syndicat mixte

dès cette année reprenant les dettes et le fonctionnement du musée à hauteur de 80%. Les 20% restants seront à la charge de la future communauté de communes. Je prends cette décision pour apaiser les inquiétudes, au nom de la solidarité départementale mais aussi pour l'avenir du Comminges. »

Par cette décision, Georges Méric enlève effectivement une lourde épine au projet de fusion des cinq communautés voulu par le préfet : la dette du musée et le taux d'imposition de 45% de la communauté des Terres d'Aurignac avaient vite fait de décourager les autres communautés à échanger leurs vœux. Ainsi, la communauté du Boulonnais envisageait de fusionner uniquement avec les Portes du Com-



Lors de l'inauguration du musée, en avril 2014.

minges ou alors avec les quatre communautés mais sans Aurignac. Du côté des Portes du Comminges, un mariage avec le Boulonnais semblait plus prudent; une fusion avec les Terres d'Aurignac a été envisagée mais « avec l'engagement drastique qu'Aurignac résolve sa dette. Oui ce musée, cette dette, nous faisait peur », explique franchement le président des Portes du Comminges, Loïc Le Roux de Bretagne devant les élus.

Jean-Michel Loségo, le nouveau président des Terres d'Aurignac, s'est déclaré « très heureux » de l'annonce de Georges Méric. « Cette proposition rallie les objectifs que nous avons au départ pour le musée. Oui, c'est un projet essentiel au niveau culturel puisque l'Aurignacien est une période de la Préhistoire con-

nue à travers le monde, mais c'est un projet, c'est vrai, difficile à porter pour une communauté de 4 300 habitants. Mes prédécesseurs savaient qu'un jour ils rencontreraient l'adhésion d'autres structures. Le fait que le Conseil départemental nous appuie, nous fera oublier les difficultés que nous avons rencontrées à la création du musée. »

Concernant le taux d'imposition fiscal des Terres d'Aurignac, la députée Carole Delga et Georges Méric ont expliqué aux élus que la Chambre Régionale des Comptes qui a imposé aux Terres d'Aurignac un taux de 45% pendant trois ans pouvait, au vu de la fusion et de ces nouveaux éléments, revoir ses prérogatives. Le président des Terres d'Aurignac a, à cet effet, rencontré le préfet vendredi dernier. **S.Rezki**

## Le musée, son coût, sa dette

Le musée coûte chaque mois à la communauté de communes des Terres d'Aurignac (CCTA) 170 000 € incluant l'exploitation, le fonctionnement (salaires) et le remboursement de l'emprunt. Le département ainsi déchargerait la future communauté de 136 000 € par mois.

Le coût global du musée est de 3 024 974 € net (financé à 73% par la Région, le Département, l'Etat et l'Europe). Un emprunt de 430 000 € sur 20 ans a été contracté par la CCTA, dont la moitié des annuités est prise en charge par la commune d'Aurignac. La CCTA a également contracté un prêt-relais d'un million d'euros, dont il reste 550 000 € à rembourser. (Lire aussi en p.11)